



Janvier / January 2021

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption

Année / Year 5, N° 049



Gratuit / Free

Tél: 222 20 37 32, 658 262 682, 651 649 194 • Fax: 222 20 37 30 • Hotline: 1517

B.P./P.O Box : 33 200 Yaoundé

Website : www.conac.cm

Mailto : info@conac.cm

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LA CONAC TRAQUE LES ACTES DE CORRUPTION SUR LES AXES ROUTIERS

La CONAC a organisée la célébration de l'édition de 2020 à Bafoussam à travers une activité qui a ciblé le secteur des Transports où les actes de corruption se posent à ciel ouvert. La finalité étant d'augmenter la masse critique d'acteurs positifs prêts à dire non à la corruption.



Le 31 octobre 2003, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Convention des Nations Unies Contre la Corruption, et a demandé au Secrétaire général de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) d'assurer le secrétariat de la Conférence des États Parties à cette Convention. En même temps, le 9 Décembre a été déclaré Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption, afin de sensibiliser les pays du monde à l'impact négatif de la corruption d'une part et, d'autre part, de faire connaître le rôle important que joue cette Convention.

La CONAC a organisée la célébration de l'édition de 2020 à Bafoussam. L'objectif de cette activité était de sensibiliser des citoyens à la lutte contre la corruption et à la vulgarisation du rôle de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le faisant, la CONAC a ciblé le secteur des Transports où les actes de corruption se posent à ciel ouvert. La finalité étant d'augmenter la masse critique d'acteurs positifs prêts à dire non à la corruption.

C'est ainsi qu'en prélude à la célébration, deux équipes d'Actions par Voie d'Intervention Rapide (AIR) ont été constituées et se sont déployées sur le terrain les 7, 8, et 9 décembre 2020 pour constater des actes de corruption aux barrières de contrôle routier des forces de maintien de l'ordre, des agents des Eaux et Forêts, aux postes de péage, aux stations de pesage et dans les activités de prévention routière.

L'équipe d'AIR N°1 a mené ses activités sur les routes nationales N°10 (Yaoundé-Akonolinga) et N°4 (Yaoundé-Bafoussam). L'équipe d'AIR N°2 s'est déployée sur les routes nationales N°3 (Yaoundé-Douala) et N°5 (Bekoko- Bafoussam) avec un détour à Dschang.

La partie protocolaire de cette célébration s'est tenue dans la Salle de Conférences des Services du Gouverneur de la Région de l'Ouest sur la Présidence du Gouverneur de la Région de l'Ouest, Monsieur Fonka Augustine.

Au terme de l'ensemble des activités marquant la célébration de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption, la Mission a réalisé quelques actions d'éclat de nature à dissuader des pratiques de corruption qui ont cours sur les axes routiers.

Les produits de la corruption saisis, qui s'élevaient à 127 500 (cent vingt sept mille cinq cents) F CFA, ont été versés au Trésor public.



FIGHTING CORRUPTION IS THE RESPONSIBILITY OF EVERY PATRIOTIC CITIZEN

Following is an excerpt of the speech of the CONAC Chair, Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, at the celebration of the 2020 edition of the International Anti-Corruption day in Bafoussam, West Region.

"...The fight against corruption, as you know, should be the concern of every responsible and patriotic citizen. It is for this reason that CONAC set up a public utility number in 2018. The number, 1517, is meant to facilitate the denunciation of acts of corruption and related offenses, free of charge from all over the country.

To strengthen this mechanism aimed at making the Institution more accessible to citizens, today we are launching the renovated CONAC website, www.conac.cm. We have made it to be more interactive

and mobile telephone-friendly in order to broaden the possibilities of denouncing and providing information on CONAC's daily activities.

Internet users will now be able to report acts of corruption with supporting evidence through a special link, which guarantees confidentiality, on this website. At the same time, they will be able to read past editions of the CONAC Newsletter and press releases, download CONAC documents as well as watch the Institution's audio-visual programmes..."

COMMENT DENONCER UN ACTE DE CORRUPTION

Que dénoncer? Tout acte de corruption en mettant l'accent sur les faits.

Qui peut-on dénoncer? Toute personne impliquée dans un acte de corruption.

Comment dénoncer ? Indiquer les noms, prénoms, lieu de service et fonction de la personne dénoncée. Décrire l'acte posé. Il est possible de faire une dénonciation anonyme.

Comment contacter la CONAC ? On peut, par une requête, saisir Monsieur le Président de la CONAC par l'une des voies suivantes:

- **Ligne verte : 1517 (les appels sont gratuits)**
- **Courrier : Déposer la dénonciation au siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé.**
- **Boîte Postale : B.P. 33200 Yaoundé.**
- **Téléphone : 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194**
- **Fax : 222 20 37 30**
- **Email : info@conac.cm**

En dénonçant la corruption, vous contribuez à la construction d'un Cameroun uni, fort et prospère.

**BE THE CHANGE YOU WANT TO SEE IN CAMEROON.
DENOUNCE ALL ACTS OF CORRUPTION TO CONAC**

CONAC RELEASES CAMEROON'S 2019 ANTI-CORRUPTION STATUS REPORT

During the event that took place on December 17, 2020, Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS thanked the President of the Republic, His Excellency Paul Biya, for having completed the ratification process of the African Union Convention on Preventing and Combating Corruption by signing the related decree on April 1, 2020.

Cameroon's 2019 Anti-Corruption Status Report was officially published on December 17, 2020, during a highly attended ceremony at the Yaounde Conference Centre. The Report, the 10th of its kind, is a summary of anti-corruption activities carried out by CONAC, as well as by other Administrations, Courts and Associations in the year 2019. In all, CONAC received 98 contributions for the 2019 Report, up from 81 for the 2018 Report.

The Chairman of CONAC, in his speech at the event, noted that although corruption is still a major concern in Cameroon, the fight against this scourge is well on track. Results obtained by Control Institutions such as CONAC, the Supreme State Audit Office, the National Financial Investigation Agency and the Special Criminal Court are there to show. He also lauded the active involvement of the public and private sector in the fight, as well as the public at large.

Public participation, he noted, can be seen from the upsurge of complaints received on 1517, the toll-free telephone number of CONAC. In 2019, 17,350 calls were received on the Hotline, of which 4,482 were on corruption and related offences. The majority of complaints came from the Littoral and Centre Regions. 18% of the calls accused the Ministry of Finance officials, making the Ministry the most widely denounced for practices such as the demand for kickbacks, better known as "percentages," on payments made at the Treasury, the collection of bribes before issuing taxpayer cards, the discriminate processing of pension entitlements and bottle necks in customs clearance of goods. After Finance, the CONAC Hotline also received numerous complaints against the Land Tenure, Forces of Law and Order, and Council sectors.

With regards to investigations, two missions were deployed; one relating to the payment of court dues in the General Treasuries of Douala and Nkong-samba and the other to the payment of compensation benefits to former workers of the Cameroon Shipyard and Industrial Engineering Ltd (CNIC). Some 15 Rapid Intervention operations were carried out for cases

of flagrante delicto, following the denunciations received on the hotline.

Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS thanked the President of the Republic, His Excellency Paul Biya, for having completed

the ratification process of the African Union Convention on



« LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EST EFFECTIVE »

Un extrait du discours du Président de la CONAC, Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, pendant la cérémonie de présentation du Rapport.

« ...A la lecture du Rapport sur l'état de lutte contre la corruption au Cameroun en 2019, force est de constater que bien que la corruption demeure une réalité préoccupante dans notre pays, la lutte contre ce fléau est plus que jamais effective. Cette réalité est d'abord perceptible à travers l'engagement des victimes des actes de corruption, des professionnels des médias et des acteurs de la Société Civile à les dénoncer. Ainsi, en 2019, la CONAC a, à elle seule, reçu au total 22 422 dénonciations dont 18 550 sur sa ligne verte et 3 872 par voies administrative et électronique... »

L'autre point positif qui se dégage de ce Rapport est le rôle pleinement assumé, dans la limite de leurs moyens, des Institutions de Contrôle que sont la CONAC, les services du Contrôle Supérieur de l'Etat et l'Agence Nationale d'Investigation Financière dans le dispositif national de lutte contre la corruption.

De même, les responsables des Administrations publiques et privées ont de plus en plus conscience de la nécessité de s'engager résolument dans le combat contre ce fléau qui sape l'image et les performances des

structures dont ils ont la charge. D'où l'accroissement du nombre de Cellules de Lutte Contre la Corruption et l'enthousiasme observé dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption à travers les Initiatives à Résultats Rapides et les Plans d'Action Régionaux de Lutte Contre la Corruption...

Un autre indicateur positif qui se dégage du Rapport 2019 est l'augmentation du nombre de décisions prises par les Tribunaux d'Instance, à côté de celles devenues traditionnelles du Tribunal Criminel Spécial, de la Section Spécialisée de la Chambre Judiciaire et de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, pour des affaires liées à la corruption et aux infractions assimilées. L'on est ainsi passé de 22 décisions en 2018 à 28 décisions en 2019. Cela traduit pour nous la volonté de plus en plus effective des responsables de ces juridictions à jouer le rôle qui leur est dévolu dans la lutte contre la corruption. Nous émettons le vœu que la tendance ainsi observée se consolide les années à venir...

Afin de préserver les acquis et renforcer la lutte contre la corrup-

tion au Cameroun, la CONAC recommande, sur un plan général, son déploiement sur tout le territoire national, à travers la mise en place de démembrements, ne serait-ce qu'à l'échelle régionale, pour faire face au volume des dénonciations..., il serait souhaitable que tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption soient dotés de moyens conséquents pour répondre plus efficacement aux sollicitations sans cesse croissantes dont ils font l'objet de la part des victimes de ce fléau.

La CONAC remercie le Président de la République, Son Excellence Paul Biya, pour avoir conduit à son terme le processus de ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la corruption, adoptée à Maputo le 11 juillet 2003, en signant le 1er avril 2020 le décret y relatif... ».

HOW TO DENOUNCE CORRUPTION

What to denounce: Any act of corruption which you witness. Lay emphasis on the facts.

Who to denounce: Everybody involved in any act of corruption. Get his/her names, place of work and function. Describe what he/she does. You can decide to remain anonymous.

How to reach CONAC: Address your complaint to the Chairperson of CONAC and forward using the following means of communication.

- **Hotline: 1517 (calls are free of charge)**
- **Hand mail: Drop your denunciation at the Headquarters of the National Anti-Corruption Commission located at the Yaounde Conference Centre.**
- **Postal mail: Send to P.O. Box 33200 Yaounde**
- **Téléphone : 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194**
- **Fax: 222 20 37 30**
- **Email: info@conac.cm**

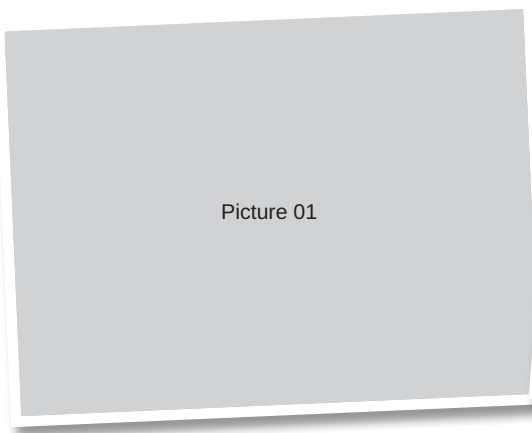
The denunciation of corruption is a patriotic obligation and a civic responsibility.

SAY NO TO CORRUPTION. INTEGRITY PAYS

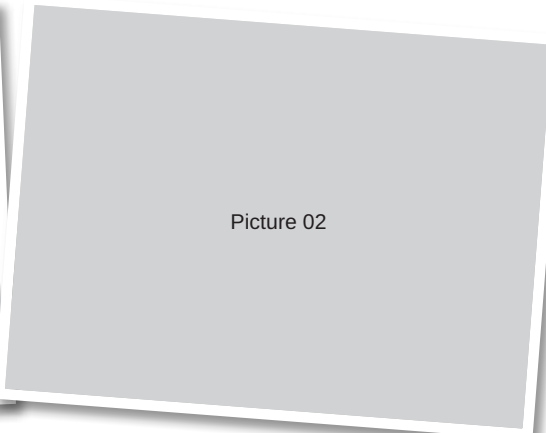
ELECTIONS REGIONALES DE 06 DECEMBRE 2020

LA CONAC SENSIBILISE SUR L'IMPORTANCE D'ÉLIRE DES PERSONNES INTÈGRES

Dans le cadre de ses missions statutaires relatives à la prévention, l'éducation et la sensibilisation du public à la lutte contre de la corruption, la CONAC a organisé, du 30 novembre au 04 décembre 2020, une campagne dite « ELECTIONS REGIONALES 2020 SANS CORRUPTION » pour la sensibilisation et l'éducation des électeurs sur les méfaits de la corruption électorale et l'importance d'élire des personnes intègres.



Picture 01



Picture 02



Les élections régionales camerounaises de 2020 ont eu lieu le 6 décembre 2020 afin d'élire les Conseillers Régionaux du Cameroun. Il s'est agi des toutes premières élections régionales du pays, près de 25 ans après l'entrée en vigueur de la Constitution du Cameroun, qui prévoit leur mise en place. La campagne électorale, en vue des élections des premiers Conseillers Régionaux de l'histoire du Cameroun, a été officiellement lancée le 21 novembre à minuit. Pendant deux semaines, quatorze partis politiques sont entrés en lice pour conquérir les voix de 10.632 conseillers municipaux qui constituent le collège électoral, pour les Délégués des Départements, et de 200 sièges pour les représentants du commandement traditionnel dans les dix Conseils régionaux, à raison de 20 par Région.

Dans le cadre de ses missions statutaires relatives à la prévention, l'éducation et la sensibilisa-

tion du public à la lutte contre de la corruption, la CONAC a organisé une campagne dite « ELECTIONS REGIONALES 2020 SANS CORRUPTION » pour la sensibilisation et l'éducation des électeurs sur les méfaits de la corruption électorale et l'importance d'élire des personnes intègres.

Cette action s'inscrivait en droite ligne des activités de prévention de la corruption en matière électorale déjà amorcées depuis 2013 lors du double scrutin législatif et municipal. Dans l'optique de rassembler des preuves visant à établir une cartographie des faits, actes et pratiques de corruption dans le cadre du déroulement des élections, l'Institution avait déjà, dans le courant de l'année 2020 (février), mené de telles activités en ce qui concernait les élections municipales et législatives.

La campagne, placée sous le thème « Des élus intègres pour un Cameroun prospère », visait

à éveiller la conscience collective sur les méfaits de la corruption électorale et le rôle des Conseillers Municipaux et des Chefs traditionnels dans le choix des Conseillers Régionaux intègres. Elle consistait d'une part, en une sensibilisation de proximité à travers la distribution, l'affichage du matériel de sensibilisation et la mobilisation des collèges électoraux contre la corruption électorale par des équipes de la CONAC et d'autre part, en la transmission d'informations pour diffusion dans les médias de proximité.

L'activité s'est déroulée du 30 novembre au 04 décembre 2020 avec pour cibles les autorités traditionnelles, les Conseillers Municipaux, ainsi que les hommes et femmes de média.

La population a fortement apprécié cette activité de la CONAC qui visait l'élection de femmes et d'hommes intègres qui travailleront pour le bien commun et non pour leurs intérêts personnels.

REGIONAL ELECTIONS OF DECEMBER 06, 2020 CONAC SETS UP ELECTION WATCH UNIT

Following is the Press Release that was issued by the Chairman of CONAC, Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, on the occasion of the Regional Elections of December 06, 2020.

“Within the framework of the Regional Elections of December 06, 2020, the Chairman of the National Anti-Corruption Commission, Reverend Dr. Dieudonné MASSI GAMS, informs the public that CONAC is carrying out several actions to ensure a corruption-free Regional Elections.

Besides the production and broadcast of radio and television sensitisation programmes and write-ups published in newspapers, an Election Watch Unit has been set up within CONAC to receive reports on cases of corruption that may arise during this election period, through the toll-free number of the Institution, 1517.

In addition, the National Anti-Corruption Commission will de-

ploy mobile teams throughout the country, from November 30 to December 07, 2020, for sensitisation and prompt investigation of denunciations.

The anti-graft commission enjoins all actors of the electoral process to scrupulously respect the laws of the Republic and the prescriptions of the Electoral Code and reminds stakeholders that electoral fraud and corruption are punished in Articles 122 and 123 of the Penal Code.

The Chairman therefore urges all citizens to denounce any moral or financial attempt to corrupt voters, in order to ensure a corruption-free Regional Election. /-“

Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS
Chairman

WHAT IT TAKES TO FIGHT AGAINST CORRUPTION

Fighting corruption is a conscious act, not an accident.

So....

Don't just wish for change. Be the change you want to see in the fight against corruption in Cameroon.

Corruption has to do with managing greed and fear.

So....

Put fear into the camp of the corrupt.

A candle does not lose its light by lighting others.

So....

Share good values with all those around you.

WE CAN OVERCOME CORRUPTION BY OUR EFFORTS. THE VICTORY CANNOT BE DECREED OR ACCOMPLISHED BY WISHFUL THINKING.

**BE THE CHANGE YOU WANT TO SEE IN CAMEROON
DENOUNCE ALL ACTS OF CORRUPTION TO CONAC**

COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC)

LA CONAC SENSIBILISE SUR LA PREVENTION DES PRATIQUES DE CORRUPTION EN PERIODE ELECTORALE

Tél : 222 20 37 32 _ Fax : 222 20 37 30 ; Ligne verte : 1517 B.P : 33 200 Yaoundé

La Commission Nationale Anti-Corruption du Cameroun (CONAC),

- Agissant en droite ligne de ses missions statutaires inscrites dans son décret organique n°2006/088 du 11 mars 2006;
- En application des dispositions de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption de Mérida, signée et ratifiée par le Cameroun en 2003 et 2004, entrée en vigueur depuis février 2006 ;
- S'adossant sur la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance signée et ratifiée par le Cameroun en 2011 et 2012 ;
- Fort de son expérience de la veille des élections précédentes ;

➤ INVITE,

Tous les acteurs engagés dans le processus électoral que sont les Conseillers Municipaux et les Chefs traditionnels, les candidats, les partis politiques et leurs états-majors, **les agents publics ayant des fonctions en lien avec les élections**, les Administrateurs et responsables de l'organe chargé d'organiser des élections, à savoir ELECAM, les observateurs nationaux et autres scrutateurs étrangers, les médias, et enfin les électeurs, à **OBSERVER ET RESPECTER SCRUPULEUSEMENT** les lois de la République et les prescriptions contenues dans le **Code électoral** régissant les élections au Cameroun.

➤ PRESCRIT, en vue de préserver l'intégrité électorale et d'assurer un bon déroulement des élections régionales du 06 décembre 2020,

- le respect de la loi et des principes de la démocratie électorale, la transparence, l'intégrité, la responsabilité individuelle et le respect de l'éthique par tous les acteurs engagés,

➤ RAPPELLE que,

LA LOI (A TRAVERS LE CODE PENAL) PUNIT DE MANIERE SPECIFIQUE LES DELITS ELECTORAUX qui sont des atteintes à la Constitution du Cameroun, principalement dans ses :

- **article 122** du Code pénal relatif *aux fraudes électorales* ;
- **article 123** du Code pénal relatif à la *corruption et aux violences en matière électorale* ;
- **article 123-1** (al. 1 et 2 du Code pénal) en rapport avec *l'interdiction du port d'arme en période électorale* ;
- **article 123-2** (al. 1 et 2 du Code pénal) concernant *toute activité ou manifestation à caractère politique en période électorale* ;
- **article 123-3** du Code pénal relatif au *détournement de fonds en matière électorale* (car il faut rappeler ici que les fonds provenant des financements publics sont des deniers publics cf. article 276 alinéa 2 du Code électoral du 19 avril 2012).

Par ailleurs, le législateur a non seulement encadré par **l'article 123-4 du Code pénal** la procédure du **flagrant délit et des poursuites pénales en matière électorale**, mais aussi les **infractions non spécifiques** qui ne sont pas contenues dans le Code électoral mais qui ont une incidence pénale au regard des élections, au registre desquelles on note, entre autres : **l'abus de fonction, le trafic d'influence, le favoritisme, le refus d'un service dû...**

Par conséquent, la CONAC invite tous les acteurs du processus électoral à rester vigilants, à exercer leurs droits et à respecter leurs devoirs dans le cadre strict que leur reconnaissent la Constitution et les lois de la République, pour garantir un bon déroulement des élections régionales du 06 décembre 2020.

L'Institution informe les populations qu'elle a mis en place Une Cellule de Veille électorale, comme lors des élections précédentes.

A cet effet, le Numéro Vert, **1517**, est disponible. Il est à rappeler que les appels sont gratuits.

NON A LA CORRUPTION EN PERIODE ELECTORALE !
CECI EST UN MESSAGE DE LA CONAC

NATIONAL ANTI-CORRUPTION COMMISSION (CONAC)

CONAC CALLS FOR THE PREVENTION OF CORRUPTION DURING THE ELECTION PERIOD

Tel : 222 20 37 32 _ Fax : 222 20 37 30 ; Hotline : 1517 / P.Box : 33 200 Yaounde

The National Anti-Corruption Commission of Cameroon (CONAC),

- Conscious of the statutory missions enshrined in its constituting text n°2006/088 of 11 March 2006.
- Committed to implementing the provisions of the United Nations Convention Against Corruption or the Merida Convention, signed and ratified by Cameroon in 2003 and 2004, and entered into force since February 2006,
- Guided by the African Charter on Democracy, Elections and Governance signed and ratified by Cameroon in 2011 and 2012,
- Recalling the experience acquired by the Election Watch Unit set up during previous elections,

➤ INVITES,

- All actors in the electoral process, that is, Traditional Rulers, Municipal Councillors, political parties and their officials, **public servants whose duties are linked with elections**, officials of the body in charge of organising elections (ELECAM), national and foreign observers, media persons and voters, to **SCRUPULOUSLY RESPECT** the laws of the Republic and the provisions of the **Electoral Code** of Cameroon.

➤ RECOMMENDS, respect of the law and principles of electoral democracy, transparency, integrity, personal responsibility and ethics by all actors involved, in order to ensure integrity and **proper organisation of the December 06, 2020 Regional elections**

➤ RECALLS that

BY VIRTUE OF THE ELECTORAL CODE, THE LAW SPECIFICALLY SANCTIONS ELECTION OFFENCES which constitute a breach to the Constitution of Cameroon, especially in:

- **section 122** of the Penal Code relating to *electoral fraud*;
- **section 123** of the Penal Code concerning *corruption and violence*;
- **section 123(1)** of the Penal Code relating to *Weapons during elections* ;
- **section 123(2)** of the Penal Code concerning *political demonstrations during the electoral period* ;
- **section 123(3)** of the Penal Code relating to *Misappropriation of public funds in election matters* (it is important to recall here that funds derived from public funding are public funds, see Section 276(2) of the Electoral Code of 19 April 2012).

Moreover, in Section 123(4) of the Penal Code, the legislator has enshrined the proceeding of flagrante delicto and criminal prosecution in electoral matters as well as non-specific offenses that are not contained in the Electoral Code but have a legal impact on elections, for example: **abuse of function, influence peddling, favoritism, the refusal of service...**

As a result, CONAC enjoins all those involved in the electoral process to be vigilant, to exercise their civic rights and duties in strict respect of the Constitution and laws of the Republic and to ensure a free and fair elections on December 06, 2020.

CONAC further informs the public that just like in previous elections, an Election Watch Unit has been set up in order to gather information on corrupt practices.

The toll-free number **1517** is therefore available for this purpose.

NO TO CORRUPTION DURING THE ELECTION PERIOD!
THIS MESSAGE IS FROM CONAC

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue mensuel d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption
Tél : 222 20 37 32 Fax : 222 20 37 30
Ligne Verte: 1517 / BP 33 200 Yaoundé
info@conac.cm, www.conac.cm

Directeur de Publication

Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS

Directeur de Publication Délégué

Pr. François ANOUKAHA

Conseil Editorial

NGALLE EYOUM

Rédacteur en chef

Irene MORIKANG TCHE

Rédaction

Irene MORIKANG TCHE

Richard FEGUE EKANI, Benjamin FOUA EFFA,

Anselme NDOPATA, Jacques TCHENEM VANDOU,

William ITOE TITI, Miranda ATAM

Secrétariat

Eunice BIH F. AZIE

Sylvie VOUFACK

Simon Pierre NTAP

Impression Régie / CONAC